Singapour Suède Suisse Suriname Tchécoslovaquie3 Trinité-et-Tobago Tunisie

Union des Republiques socialistes

soviétiques3

Yémen, République arabe du

Yougoslavie Zambie

### NOTES:

<sup>1</sup>Applicable au Land de Berlin <sup>2</sup>Extension à: Guam, îles Midway, Wake et Johnston, îles Vierges, Porto Rico, Samoa américaines, territoire sous tutelle des iles du Pacifique et zone du canal de Panama <sup>3</sup>Avec une déclaration <sup>4</sup>Avec une réserve

<sup>5</sup>Extension aux Antilles néerlandaises et

Aruba

<sup>6</sup>Extension à Hong Kong

Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale Faite à Monaco le 3 mai 1967 En vigueur pour le Canada le 22 septembre 1970 RTC 1970/24

### PARTIES:

Afrique du Sud

Allemagne, République fédérale d'

Argentine Australie Belgique Brésil Canada Chili Chine

Corée, République de

Cuba Danemark Égypte Équateur Espagne États-Unis Fidji Finlande France Grèce Guatemala Inde Indonésie Iran Islande Italie Japon Malaisie Monaco Nigéria

Norvège

Nouvelle-Zélande

Pakistan Pays-Bas Pérou **Philippines** Pologne Portugal

République arabe syrienne

République démocratique allemande

République dominicaine

Royaume-Uni Singapour Sri Lanka Suède Suriname Thailande Trinité-et-Tobago Turquie

Union des Républiques socialistes

soviétiques2 Uruguay Venezuela Yougoslavie Zaïre

#### NOTES:

<sup>1</sup>Applicable au Land de Berlin

<sup>2</sup>Avec une réserve

# **NAVIGATION** — LIGNES DE CHARGE

Convention internationale sur les lignes de charge (avec Annexes et Protocole final) Faite à Londres le 5 juillet 1930 En vigueur pour le Canada le 1er janvier 1933 RTC 1932/5

Modification de l'Annexe II, le 23 août 1938 (RTSN 193/271)

Remplacée partiellement par la Convention internationale sur les lignes de charge faite à Londres le 5 avril 1966

# PARTIES:

Algérie

Allemagne, République fédérale d'

Belgique Bénin Birmanie Bulgarie Cameroun Canada Chili Chine Congo Costa Rica Cuba Équateur France Ghana

Grèce Haïti Honduras Hong Kong Indonésie Iran Irlande Italie

Kampuchea démocratique

Liban Libéria Madagascar Malaisie Mauritanie Mexique Nicaragua Nigéria Pérou Portugal

République centrafricaine

République démocratique allemande

République dominicaine

Roumanie Royaume-Uni Samoa-Occidental

Sénégal Thaïlande

Union des Républiques socialistes

soviétiques Uruguay Venezuela Viet Nam Yougoslavie

Convention internationale sur les lignes de

charge

Faite à Londres le 5 avril 1966 En vigueur pour le Canada le 14 avril

RTNU 640/133

## PARTIES:

Afrique du Sud

Algérie

Allemagne, République fédérale d'1

Arabie saoudite Argentine Australie Autriche

Bahamas Bahrein Bangladesh Barbade Belgique Bénin Brésil Bulgarie Canada Cap-Vert Chili Chine 2 Chypre

Corée, République de

Côte d'Ivoire

Congo